

**Monsieur Hugues JEFFREDO**  
Secrétaire Général du syndicat CGT  
33, avenue Jean Médecin  
06000 Nice

Nice, le - 4 MARS 2020

Monsieur le Secrétaire Général,

Par lettre du 2 mars 2020 vous avez appelé mon attention sur les mesures prises au sein de nos collectivités concernant le coronavirus.

Dès le 25 février, j'ai réuni les membres des CHSCT de nos trois entités pour une séance extraordinaire au cours de laquelle j'ai communiqué les recommandations des autorités sanitaires et présenté les mesures prises au sein de nos collectivités.

J'ai nommé, à temps plein, le Docteur Michèle FROMENT de la Direction du Bien-Être, de la Santé au Travail et du Dialogue Social pour accompagner nos agents. Son numéro de téléphone est le 04.97.13.25.44.

Pour les agents revenant d'un déplacement d'une zone à risque, ils sont invités à se signaler, dès leur retour et avant la reprise de leur activité professionnelle, auprès du Docteur Michèle FROMENT.

Celle-ci propose à l'agent pendant la période d'incubation de 14 jours :

- dans la mesure du possible de télétravailler ;
- si le télétravail n'est pas envisageable et si l'activité de l'agent le permet (peu ou pas de contacts proches avec d'autres personnes), de reprendre son activité professionnelle avec mise en place de mesures de prévention adaptées.

Concernant nos agents travaillant en contact avec des jeunes enfants ou des personnes âgées, afin d'éviter qu'ils se rendent sur leur lieu de travail, le Docteur Michèle FROMENT peut les déclarer en « absences exceptionnelles autorisées » sans que cela ait une incidence sur leurs différents droits. Ces situations seront régularisées dans l'outil HR par la DGA RH.

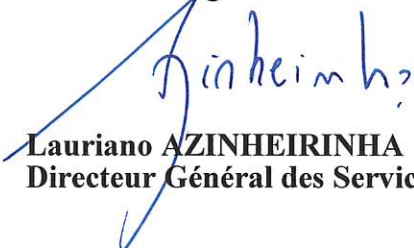
A ce jour, 15 agents ont été positionnés en congés exceptionnels et 4 agents sont en télétravail.

Des mesures spécifiques ont été mises en place pour les agents du CCAS travaillant au contact de publics fragiles et/ou précaires. Ces mesures, communiquées aux agents concernés, seront adaptées en fonction de l'évolution de la situation.

De plus, j'ai demandé à ce que du gel hydroalcoolique soit mis à disposition dans les lieux recevant du public.

Ces mesures, communiquées à l'ensemble des agents dès le 28 février dernier, ont été rappelées en CHSCT de la Ville de Nice le 3 mars dernier et le seront également lors des CHSCT de la Métropole et du CCAS organisés cette semaine.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

  
**Lauriano AZINHEIRINHA**  
**Directeur Général des Services**